

NE_GERICHTE CC.10052 vom 31. August 1990

NE Tribunal cantonal, 1990-08-31, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ne_gerichte_CC.10052

FR: NE_GERICHTE CC.10052 du 31 août 1990

IT: NE_GERICHTE CC.10052 del 31 agosto 1990

Regeste

Société anonyme. Responsabilité de l'administrateur.

Erwägungen

E. 1

Condamne les défendeurs D. et C., solidairement, à payer aux demandeurs 66'000 francs avec intérêts à 5 % dès le 13 mars 1991.

E. 2

Condamne les défendeurs solidairement à rembourser aux demandeurs qui les ont avancés les frais de la cause dans la mesure où ils n'ont pas été supportés par N. SA, arrêtés à 3'351 francs.

E. 3

Condamne les défendeurs solidairement à payer aux demandeurs une indemnité de dépens de 6'000 francs.

E. 4

Fixe l'indemnité due par l'Etat à Me Y., avocat d'office de C. dès le 22 mai 1992, à 1'000 francs. Neuchâtel, le 6 mars 1995 AU NOM DE LA 1e COUR CIVILE
Le greffier
Le président

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.